


## Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des P.C.E.

N° de dossier : 1114730/CL1600101/2600340 /  
Date : 18/06/2026  
Contact : Axel MIELVAQUE

UCI AURA CONSTRUCTEL RCC  
1 RUE JEAN BAPTISTE COROT  
BP  
PORTES LES VALENCE

<b>Bénéficiaire (si différent du demandeur)</b>
@

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac RUE NICEPHORE NIEPCE  15000 AURILLAC	Permission accordée : Conformément à la PI du Date et signature : (Nom) 24/06/2026  <div style="text-align: right;">           Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel              Philippe BENIT         </div> <div style="border: 1px solid black; display: inline-block; padding: 2px;">Le 25/06/2026</div> (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° ..... du ..... )

<b>Niveau d'urgence</b>
Raccordement client : <b>Non</b>

<b>Localisation des Travaux</b>
15130 GIOU DE MAMOU - RD58.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne	120		m. d'artère	120	
Armoire de S.R.	unité			m <sup>2</sup>		
Borne pavillonnaire	unité			m <sup>2</sup>		
Cabine téléphonique	unité			m <sup>2</sup>		
Poteau	unité	4				
Antenne > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Pylône > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

**Nature des travaux :** Réalisation d'artère aérienne,

Gestionnaire de voirie : 77856 Conseil Départemental du Cantal

<b>Commentaires : PA-15074-0003 - ARBRE 2 - I CO N IMB15074X001Z-Implantation de 4 Appuis de Type FL7</b>
<b>Echéancier :</b>
<b>Date prévue pour le début des travaux : 31/07/2026</b>
<b>Durée prévisible des travaux : 30.0 Jour(s)</b>
<b>Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2041</b>



**PROPOSITION D'IMPLANTATION**  
**CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / Territoire AURILLAC**

**Intitulé de l'opération: Tranchée(s)**

**RD n° 58**

**Demande de: CONSTRUCTEL**

**Objet de la demande: Implantation poteaux télécom**

**Commune(s): Giou-de-Mamou**

Le 24 juin 2026, nous soussignés

Monsieur David ESCASSUT représentant du SGT d'AURILLAC  
Monsieur Damien Berthy représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

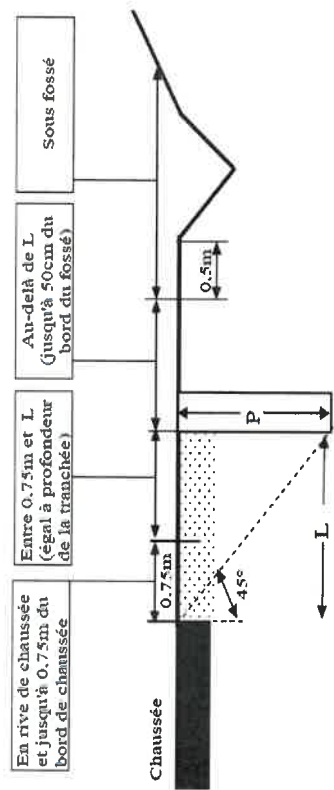
Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel

Philippe BENIT

N° RD	Catégories et niveaux RD	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC				N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PD) observations diverses		
					Sous Chaussée	En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Sous accotement			Sous fossé	Sous trottoir
							Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L			
58	Cat 3	Au PR 14+900	D	SA				A 2m minimum du bord de la chaussée		1 Support aériens 2264395	
		Au PR 14+990						A 2m minimum du bord de la chaussée		1 Support aériens 2264394	
		Au PR 15+50						A 2m minimum du bord de la chaussée		1 Support aériens 2264393	
		Au PR 15+80						A 2m minimum du bord de la chaussée		1 Support aériens 2264392	

**Conformément au plan ci-dessous**



- \* Techniques :  
 TT = tranchées traditionnelles  
 TE = tranchées étroites  
 FD = Forage dirigé  
 F = Fonçage  
 SA = Supports aériens

